

# Collège des Pathologistes - CoPath

**Cotisation 2019: 35€**

Cher(e) Collègue,

Le fonctionnement de notre Association dépend beaucoup de la cotisation annuelle de chacun de ses membres.

Nous vous invitons à régler votre cotisation annuelle de **35 euros** (15 euros pour les Assistants Hospitalo-Universitaires) si possible avant, sinon pendant la journée des enseignants. Seuls les membres à jour de leur cotisation participent au vote de renouvellement du Conseil d'Administration du CoPath.

**Les membres à jour de leur cotisation recevront la version papier 2019 de l'annuaire des anatomo-cytopathologistes.**

**Journée des Enseignants en Anatomie et  
Cytologie Pathologiques  
Mercredi 26 Juin 2019**

**Déjeuner sur place: 20€**

---

**Chèques à établir à l'ordre du «CoPath», à adresser à :**

*N.B. Vous pouvez faire un seul chèque de 55€ (cotisation + déjeuner)  
Les bons de commande universitaires ne sont pas acceptés*

*Dr Dominique CAZALS-HATEM  
Service d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques  
Hôpital BEAUJON  
100, boulevard LECLERC  
92118 CLICHY cedex*

Merci pour nous tous +++  
La trésorière, D. Cazals-Hatem